



Parti Communiste Français **Questionnaire du REF (Reseau Euromed France)**

I – Rétrécissement(s) de l'espace de la société civile et des libertés collectives

Nous remettons en cause la coopération de l'UE avec les pays qui violent les droits humains. Parmi nos priorités, il y a les accords de l'UE avec l'Etat d'Israël dans les territoires occupés. Dans un même registre, nous dénonçons les accords de l'UE avec le Maroc noués sur le Sahara Occidental. Enfin, nous annulerons le versement des 6 milliards d'euros à la Turquie en échange de l'externalisation de la gestion des migrants. Cette disposition honteuse ne profite d'ailleurs en rien aux migrants.

Partout où les droits humains sont violés, l'UE doit s'appuyer sur les ONG, les associations de défense des Droits de l'Homme et les formations politiques progressistes des pays concernés en leur apportant leur soutien et en définissant avec elles les modalités d'actions pour faire pression sur ces pouvoirs. L'UE doit en toutes circonstances faire prévaloir le droit, européen ou international, afin d'entreprendre des poursuites contre ceux qui violent les droits humains.

Les outils existent avec la Cour Européenne des Droits de l'Homme. L'Europe doit lui donner les moyens de fonctionner. Cette juridiction est en effet chargée de veiller au respect de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Il est donc utile de rappeler l'existence de ces institutions internationales et de réorienter les choix politiques vers le respect de ces traités internationaux signés par tous les Etats membres.

Des commissions d'enquête du parlement européen pourraient veiller à l'application de cette convention. Nous pourrions lui ajouter un protocole pour supprimer le délit de solidarité.

II- Migration – mobilité – asile

La politique migratoire de l'UE est totalement irresponsable et inhumaine. Elle se résume à la construction d'une Europe forteresse avec la sécurisation des frontières, la construction de murs, l'inhumanité de laisser des milliers de migrants mourir dans la Méditerranée ou l'externalisation de leur gestion à des pays tiers..

Le PCF est favorable à la liberté de circulation et d'installation des personnes dans le pays de leur choix. Ce devoir d'accueil et d'humanité doit s'appliquer quel que soit le statut. Par ailleurs, les migrants doivent bénéficier sur notre territoire de droits fondamentaux : accès au travail, à la santé, aux transports, à l'hébergement et à la scolarisation.

Nous sommes partisans de mettre immédiatement un terme au conditionnement des aides européennes aux clauses migratoires ; cette politique s'est révélée inhumaine, et n'a fait que renforcer des régimes autoritaires.

La politique des voies légales et sécurisées de migration est la seule réponse véritable à la question migratoire et doit devenir un objectif de l'Union européenne. Le non-respect du droit à la libre circulation est une des premières inégalités du monde. Seulement un tiers de la population mondiale

y a accès. Il faut la développer et la sécuriser par l'obtention de visas, uniformiser les conditions d'obtention de droits d'asile dans les pays de l'Union européenne, réfléchir à l'extension du statut de réfugié aux conditions climatiques...

Nous ne les avons jamais soutenues, et nous continuerons. Le délit de solidarité doit être abrogé par la France et l'Union européenne. L'action de Frontex doit être réorientée vers des politiques de sauvetages en mer. Rappelons que, la convention des Nations Unies sur le droit de la mer, datant de 1982, prévoit dans son article 98 l'obligation de prêter assistance en haute mer à toute personne en détresse. L'Union Européenne a le devoir de soutenir les ONG, tout comme demander aux Etats d'abolir le délit de solidarité. Soutenir les ONG, c'est d'abord ouvrir les ports de la Méditerranée pour ce qui nous concerne en France !

III- Jeunesse méditerranéenne et participation des jeunes.

La construction d'une Europe progressiste dépend pour une large part de la place faite à la jeunesse. Certes, il existe quelques dispositifs comme « la garantie jeunesse » et « Erasmus + » mais cela reste insuffisant pour l'inclusion des jeunes, quelles que soient leurs origines, dans les décisions. Nous préconisons avec le mouvement des Jeunes Communistes de lancer un mouvement européen des jeunes progressistes, avec les organisations, les associations qui le souhaiteraient pour jeter les bases d'un front européen de la jeunesse pour une Europe rénovée, progressiste, sociale, écologique, fraternelle au service de l'humain et de la planète.

Nous avons toujours soutenu les programmes collectifs d'intérêt général sous forme d'action associative. L'action associative fait partie de l'engagement citoyen et il est important de le faire vivre en Europe.

Nous sommes favorables à la mobilité et la rencontre entre jeunes méditerranéens engagés dans des organisations de la société civile mais pas seulement. Ces rencontres sont particulièrement importantes dans une période où l'Europe voudrait se fermer et où la diversité culturelle est posée par la droite et l'extrême-droite comme un problème ourrissant ainsi la mortifère théorie du Choc des Civilisations. La relance d'un projet européen plein d'espoir passera par ces rencontres et la mobilité de la jeunesse. Il faut multiplier les projets Erasmus+ et les projets de type Europe Creative en y intégrant beaucoup plus des projets venant de la rive Sud de la Méditerranée.

IV- Education et citoyenneté

La politique éducative reste une compétence de l'Etat mais là aussi l'Europe doit avoir une politique permettant le développement des systèmes éducatifs et l'accès à toutes et tous à une éducation de qualité. Nous l'avons dit précédemment, la réponse aux besoins d'éducation est un élément essentiel de versement des Aides Publiques au Développement dans les territoires internationaux, tout comme la participation aux projets de l'UNESCO.

D'un point de vue européen, il faut sortir de l'utilisation de cette idée « d'harmonisation » censées favoriser les coopérations. Cette politique sert à favoriser la mise en concurrence des territoires, des établissements et des individus au nom de « l'excellence » et de « l'autonomie ». Changer cela passera par donner un nouveau souffle aux services publics de l'éducation et de la recherche.

Ce développement passe l'extension du service public d'éducation. Les programmes d'éducation à la citoyenneté, locale, nationale, européenne, mondiale doit se faire en collaboration étroite avec les organisations des enseignants des Etats-membres. Il faut favoriser ce type de projet dans une société où populistes et nationalistes voudraient nous expliquer que la solution est le repli sur soi. L'Union européenne peut favoriser financièrement ce type de projet.

V- Vote des étrangers aux élections locales

Oui le droit de vote et d'éligibilité aux élections locales fait partie de nos propositions depuis longtemps. Cette proposition a besoin d'un nouveau souffle et d'une extension aux pays européens.

Sans aucun doute et pour cela il y a besoin de parler d'Europe et d'un nouvel avenir européen qui passera par l'implication des habitants et une présence des élus européens plus proche de la population.

VI. Sur la Palestine

Le Parti communiste Français a toujours eu à cœur de défendre la paix au Proche-Orient, agit pour la reconnaissance de la Palestine et le respect des droits des Palestiniens.

En ma qualité de député européen, j'effectuerai mon premier déplacement international, dès cet été, au Proche-Orient. En effet, la récente élection de M. Netanyahu, sur fond de velléité d'annexion des territoires palestiniens de Cisjordanie, au mépris le plus total du droit international, rappelle l'urgente nécessité d'agir en faveur des Palestiniens et du processus de paix.

Cette lutte contre l'injustice est un combat qui me tient à cœur, je le mènerai dans la fidélité de mes engagements personnels et communistes.

Notre parti a fait des combats anticoloniaux une priorité dans son activité de solidarité internationale. Au sein de notre secteur international, un collectif dédié à la Palestine existe depuis longtemps – dont je porte et partage l'ensemble des positions et des luttes : reconnaissance de l'État de Palestine dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale ; levée du blocus de Gaza ; libération des prisonniers politiques ; droit au retour des réfugiés...

Aujourd'hui, la situation s'aggrave et les perspectives de paix paraissent de plus en plus éloignées.

Mon engagement durant ce mandat s'inscrit comme la continuation du travail mené par les députées et députés issus de notre famille politique – Patrick Le Hyaric, Marie-Christine Vergiat, Marie-Pierre Vieu et, plus avant encore, Francis Wurtz.

Vous trouverez, ci-dessous, mes réponses aux 4 questions que vous avez bien voulu m'adresser.

Selon le droit international, l'établissement des colonies israéliennes dans les territoires occupés par Israël depuis 1967 est illégal y compris à Jérusalem-Est. La colonisation est un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix juste et durable.

Aider à l'installation de colonies de peuplement ou faciliter leur expansion, utiliser les ressources naturelles des territoires occupés constitue des crimes de guerre. Les entreprises qui s'installent ou profitent de la colonisation en sont de fait complices.

Dès lors que le droit international est bafoué, il s'agit d'obtenir que les entreprises françaises et européennes cessent toute collaboration à la colonisation et à l'occupation de la Palestine et que le commerce des biens et services issus des colonies israéliennes soit interdit au sein du marché européen.

Nous exigerons l'application de l'article 2 de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël qui interdit de continuer à coopérer avec un État qui viole les libertés et le droit international, ce qui est le cas quotidiennement en Israël. Je demanderai donc la suspension de cet accord tant que le gouvernement israélien ne respectera pas les résolutions des Nations Unies et refusera de s'engager dans un processus de reconnaissance de l'État de Palestine dans les frontières de 1967 et

Jérusalem-Est comme capitale. En outre, j'interpellerai le gouvernement français afin qu'il ratifie cette suspension.

La situation à Gaza est dramatique et intolérable : une prison à ciel ouvert pour les 2 millions de Palestiniens qui vivent sur cette bande de 365 km² entre la mer Méditerranée, Israël et l'Égypte. J'ai en mémoire les réalités et les humiliations que vivent les familles et leurs enfants. Cette lutte contre cette injustice sera l'un des fils rouges de mon action au Parlement européen.

Le blocus a des conséquences dramatiques, chacun le sait. Les Gazaouis manquent de tout : eau, électricité, nourriture. Un habitant de Gaza sur deux vit sous le seuil de pauvreté. Le taux de chômage s'élève à 53 % de la population active, 70 % chez les jeunes.

Les Gazaouis ont subis trois guerres qui ont ravagé leur territoire. Dès 2012, l'ONU a pointé le risque que Gaza puisse devenir « inhabitable et inadaptée à la vie humaine d'ici 2020 ». La situation s'est depuis nettement dégradée encore.

Depuis 2018, les manifestations pacifiques ont été réprimées dans le sang par Israël : 254 morts et plus de 23 000 blessés, des enfants, des femmes. Ces actes pourraient constituer, selon l'ONU, des crimes contre l'humanité.

L'impossibilité pour les Gazaouis de sortir du territoire, y compris lorsqu'ils ont besoin de soins comme les restrictions à l'accès maritime pour les pêcheurs ou l'interdiction du transit de marchandises et de matériaux pour la reconstruction de Gaza, est scandaleuse.

Le blocus de Gaza est illégal au regard du droit international. Il doit dès lors être levé sans attendre : j'agirai en ce sens.

La situation en Palestine et à Gaza ne pourra évoluer sans l'action et la solidarité internationale. Il est essentiel de révéler et dénoncer la réalité des faits, de rappeler les manquements d'Israël au droit international. Comme de nombreuses personnalités, élus et citoyens à travers le monde, je soutiens la politique de « BDS boycott », de désinvestissement et de sanctions.

Je souhaite rester vigilant afin que la nouvelle définition juridique de l'antisémitisme n'intègre pas l'antisionisme et, par extension, la critique des choix politiques du gouvernement israélien. L'antisémitisme est un crime, la défense du droit à l'autodétermination du peuple palestinien est un devoir.

VII – Egalité femmes-hommes

Nous voulons pour notre continent l'application de la clause européenne la plus favorisée en matière de droit à l'avortement, de la protection contre le viol, de lutte contre les violences, pour l'abolition de la prostitution et la traite des êtres humains.

Nous sommes pour la réalisation de l'égalité salariale « à travail de valeur égal, salaire égal », l'égalité professionnelle et la revalorisation de tous les métiers et secteurs féminisés. A ce sujet, nous sommes pour la mise en place d'un observatoire européen d'évaluation pour mesurer les impacts de transformation d'une réelle égalité salariale et de la mixité des emplois.

Nous avons défendu et obtenu la ratification par le Parlement Européen de la Convention d'Istanbul sur la prévention des violences faites aux femmes. L'égalité femmes-hommes, la lutte contre les violences qui leur sont faites constituent un critère indispensable aux aides publiques et une condition d'accords bilatéraux.

La Charte européenne révisée doit être contraignante. Elle doit être ratifiée tout comme la Convention européenne de sécurité sociale.

La parité doit partout s'imposer et devenir obligatoire pour la constitution des listes. Nous ne pouvons pas en rester là, les femmes doivent investir tous les organes de prises de décision.

VIII- Droits culturels

Emanciper la culture des rapports marchands est un enjeu déterminant. Le financement public de la culture doit devenir un des axes fondamentaux de la construction européenne, tout en maintenant le fait que la politique culturelle de chaque pays relève de la compétence des Etats membres.

Favoriser la libre circulation des artistes et des oeuvres est un facteur de liberté, de diversité et de rencontres.

Le dialogue entre les cultures, sur un pied d'égalité, constitue une source d'enrichissement et de paix dans l'espace méditerranéen.

Nous sommes pour la liberté de circulation avec des voies sûres et sécurisées. La politique des visas doit respecter ce principe.

IX. Préservation et gestion durable de la ressource en eau.

Nous y sommes favorables. Produire autrement est une exigence pour relever le double défi de la réponse aux besoins humains et de la protection de la planète.

Nous voulons porter une ambition pour la France, pour l'Europe et le monde d'un nouveau mode de production et d'un nouveau modèle agricole, fondés non sur l'exigence de rentabilité mais sur de nouveaux critères d'efficacité économique, sociale et écologique : le développement des capacités humaines, la protection de notre environnement, l'égalité, la coopération, et la solidarité.

En effet, il est important de préserver les ressources naturelles et notamment en eau. Nous sommes pour la création d'une instance publique de prospective pour la préservation des ressources naturelles où la recherche publique pourrait veiller à l'état de nos ressources naturelles qui sont un bien commun de l'humanité.

Nous sommes favorables à ce renforcement mais pour cela il faut faire en sorte que les services de l'eau (traitement, distribution) soient exclus de la directive sur les concessions qui facilitent la privatisation des services.